



CLUB D'ATHLÉTISME DE QUÉBEC:

POLITIQUE D'INSCRIPTION

Année 2026-2027

Dans la présente politique, le terme « membre » signifie « participant aux activités du Club (entraînement / compétitions) ».

La présente politique vise à présenter les principes qui sous-tendent le fonctionnement du Club, les services offerts aux membres, les procédures et les tarifs d'inscription au Club d'athlétisme de Québec pour l'année courante.

Cette politique est mise à jour annuellement lors du dernier CA précédant la fin des activités annuelles.

1. PRINCIPES DIRECTEURS DU CLUB

Quelques grands principes orientent l'action du Club d'athlétisme de Québec.

1. Le Club d'athlétisme de Québec est un Club d'initiation et de développement.
2. Toutes les personnes âgées de 5 ans et plus désireuses de pratiquer l'athlétisme de manière récréative ou compétitive sont les bienvenues.
3. Le club favorise le développement global de la personne, dans le respect de sa santé physique et psychologique et dans le cadre des règles régissant la discipline, c'est-à-dire qu'il vise le développement maximal du potentiel sportif de chacun.e, mais aussi son développement personnel.
4. Une certaine spécialisation peut être envisagée à partir de la catégorie cadet (14-15 ans).
5. Tou.te.s les membres du Club ont les mêmes droits (dans le respect des politiques établies) et les mêmes devoirs.
6. Les entraîneur.e.s sont là pour apporter leur expertise, conseiller les membres et les aider à définir et à atteindre leurs objectifs.

2. CATÉGORIES DE MEMBRES:

Les membres sont identifié.e.s par catégories d'âge reprenant celles d'Athlétisme Québec (AQ). Ces catégories sont les suivantes pour l'année 2026-2027:

Catégorie	Année de naissance
Coccinelle	2020 - 2021
Colibri	2018 - 2019
Minime	2016 - 2017
Benjamin	2014 - 2015
Cadet	2012 - 2013
Juvenile	2010 - 2011
Junior	2008 - 2009
Senior	1993 à 2007
Maître	1992 et avant

Pour être reconnu, un.e membre quelle que soit sa catégorie doit rencontrer les exigences du Club d'athlétisme de Québec, soit:

- Avoir acquitté le montant de sa cotisation
- S'entraîner avec les entraîneur.e.s reconnu.e.s par le Conseil d'Administration du Club pour l'année en cours.
- Être présent.e lors de la plupart des entraînements collectifs.
- Respecter les règlements et politiques du Club
- Respecter le code d'éthique du Club et le code de conduite d'Athlétisme Québec (voir document spécifique)

3. SERVICES ET AVANTAGES OFFERTS AUX MEMBRES:

Le paiement de la cotisation annuelle garantit les services et avantages suivants pour l'ensemble des membres du Club.

3.1. Participation à des entraînements planifiés et supervisés :

L'année d'entraînement débute en septembre et se termine au plus tard le 31 août selon les catégories. Les dates précises sont déterminées par l'entraîneur-chef.

De septembre à avril, les activités se déroulent au Centre Lucien-Borne (100, chemin Ste-Foy) les dimanches et au Centre de glaces Intact assurance (999, avenue de Robebelle) les jeudi soir (sous réserve de l'accord des responsables du Centre de glaces).

Si nécessaire, il est possible d'utiliser également le gymnase de l'école Joseph-François-Perrault le dimanche matin.

De début mai à fin août, les activités se déroulent au stade extérieur du Collège des Compagnons (3643, avenue des Compagnons).

Pour les membres de catégorie coccinelle et colibri, le Club propose annuellement 3 blocs de 8 semaines d'activités, le premier de septembre à novembre, le deuxième de janvier à mars et le troisième de mai à juillet.

Les activités ont lieu le dimanche de 8h00 à 9h00.

Pour les membres de catégorie minime et benjamin, le Club propose une séance d'entraînement collectif par semaine le dimanche de 9h00 à 10h30.

Pour les membres de catégorie cadet et juvénile, le Club propose une séance d'entraînement collectif par semaine le dimanche de 10h00 à 12h00.

Un deuxième entraînement collectif complémentaire et facultatif est également organisé le jeudi soir (de 19h00 à 20h15 au Centre de glaces Intact assurance de septembre à avril et de 18h00 à 20h00 au Collège-des-Compagnons de mai à août).

Pour les membres de catégorie junior, senior et maître, le Club propose une séance d'entraînement collectif par semaine le dimanche de 10h00 à 12h00. Un deuxième entraînement collectif complémentaire et facultatif est également organisé le jeudi soir (de 19h00 à 20h15 au Centre de glaces Intact assurance de septembre à avril et de 18h00 à 20h00 au Collège-des-Compagnons de mai à août).

Pour les membres de catégorie cadet et plus que cela intéresse, les entraîneur.e.s peuvent également leur préparer et distribuer le plan d'un entraînement individuel.

3.2. Distribution d'un habit identifié aux couleurs du Club :

Coccinelle et colibri : Cet habit est un T-shirt coton.

Minime à maître : Cet habit est une camisole ou un T-shirt de compétition pour les nouveaux ou nouvelles membres et pour les membres déjà dans le club dont la camisole ou le T-shirt de compétition est trop petit ou abîmé.

C'est un T-shirt coton pour les membres ayant déjà une camisole.

Une rotation de couleurs sur 3 ans a été mise en place en 2022-2023 :

Année 1 (2025-2026) : Bleu manches courtes

Année 2 (2026-2027) : Noir manches longues

Année 3 (2027-2028) : Gris manches courtes

Cet habit est remis aux membres dont le formulaire d'inscription a été complété.

NOTE : Le Club peut produire et proposer d'autres habits identifiés aux couleurs du Club (survêtements, cotons ouatés, etc.). L'achat de ces équipements se fait sur une base volontaire.

3.3. Participation aux compétitions :

La participation aux compétitions est souhaitée, mais elle demeure facultative.

Chaque année, les membres qui le souhaitent auront la possibilité de participer au moins à un cross-country, une compétition en salle et une compétition extérieure.

Ces membres sont fortement encouragés à participer à au moins une épreuve de chacun des grands groupes (vitesse, demi-fond, sauts, lancers) au cours d'une année.

Les politiques du Club liées à la participation aux compétitions sont définies dans un document distinct.

3.4. Nomination aux galas et mérites sportifs

Pour les divers galas et mérites sportifs auxquels les membres du Club sont admissibles ("Athlètes" d'Athlétisme Québec, gala de l'Athlète de la région de Québec, etc.), leurs mises en candidature sont proposées par l'entraîneur.e-chef et elles doivent être validées par le Conseil d'administration.

Lors des divers galas auxquels sont mis en nomination des membres du Club, le Club défraie si nécessaire les coûts des billets pour les membres nominés et pour un.e représentant.e du Club (si possible l'entraîneur.e pour un ou des athlètes nominés).

3.5. Cas particulier : Prêt ou location de matériel d'entraînement :

Afin de garder la maîtrise de ses équipements (quantité comme état), le Club n'acceptera aucune demande de prêt ou de location de son matériel d'entraînement faite par des membres du Club excepté les cas particuliers sous l'accord de l'entraîneur-chef.

4. PROCÉDURE D'INSCRIPTION DES MEMBRES:

4.1. Conditions

Il est possible de rentrer dans le club à tout moment dans l'année. Il est également possible d'arrêter d'être membre à tout moment dans l'année.

Avant de s'inscrire, un.e jeune / participant.e peut se prévaloir d'un entraînement d'essai auquel il.elle a droit en tout temps au cours de l'année.

Pour s'inscrire, il est nécessaire de se créer un compte sur la plate-forme AthleticsReg, puis de compléter le formulaire disponible sur cette plate-forme. Les frais d'utilisation de la plate-forme sont à la charge du membre.

Le Club se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions si nécessaire (en raison du nombre d'entraîneur.e.s ou de l'exiguïté des locaux notamment). Une liste d'attente sera alors mise en place.

4.2. Cotisations

Une cotisation est exigée pour devenir membre du Club. Le montant de cette cotisation varie selon l'âge des membres.

Le paiement de la cotisation se fait lors de l'inscription. Il n'inclut pas le paiement de l'affiliation à Athlétisme Québec (voir ci dessous le point 3).

Le paiement de la cotisation signifie l'acceptation de tous les règlements et politiques du Club.

Catégories coccinelle et colibri :

La cotisation correspond à un bloc de 8 semaines.

Catégories minime à maître :

Pour un.e membre débutant lors de la reprise annuelle en septembre, le paiement de la cotisation annuelle se fait en trois versements correspondant aux périodes automne, hiver et été. Un premier paiement doit être fait à la date de l'inscription, un deuxième paiement au plus tard le 15 janvier pour la partie « hiver » et un troisième au plus tard le 15 mai pour la partie « été ».

À chaque début de période, un rappel sera envoyé aux membres. Le non-paiement du versement demandé signifie la fin de l'adhésion au Club.

Un.e membre voulant entrer dans le Club en cours d'année paiera uniquement la partie de l'année qu'il reste à couvrir. Le montant couvrant la période en cours est à payer en entier si le.la membre commence avant la mi-période. Il.elle paiera une partie de ce montant s'il.elle commence après la mi-période.

NOTE : Le calcul de la cotisation mi-période est calculé de la manière suivante : 50 % du coût de la période « déjà inscrit » plus le montant du coût de l'habit de compétition.

4.3. Affiliation à Athlétisme Québec

Afin qu'ils profitent de tous les avantages offerts par Athlétisme Québec, notamment une assurance-accident à l'entraînement et le cas échéant en compétition ainsi que, pour les membres compétitifs, l'accès aux réseaux de compétitions régional, provincial, voire national, tou.te.s les membres du Club doivent être affilié.e.s à Athlétisme Québec.

Ces coûts d'affiliation doivent être payés en sus au moment de l'inscription via AthleticsReg. Ils varient selon l'âge des membres et leur type d'adhésion (locale, régionale ou provinciale). Les divers coûts d'affiliation sont définis dans le document «Politique, tarifs d'affiliation et conditions de reconnaissance des clubs» de l'année en cours disponible sur le site web d'Athlétisme Québec.

4.4. Tarifs

Pour l'année 2026-2027, les tarifs de cotisation seront les suivants (1):

	Résident.e.s de la Ville de Québec	Non-résident.e.s de la Ville de Québec (2)
Coccinelle-Colibri	Par bloc de 8 semaines : 60 \$	Par bloc de 8 semaines : 90 \$
Minime-Benjamin	Cotisation annuelle : 280 \$ 1 ^{er} versement : 120 \$ 2 ^e et 3 ^e versement : 80 \$ Versement mi-période : 80 \$	Cotisation annuelle : 420 \$ 1 ^{er} versement : 180 \$ 2 ^e et 3 ^e versement : 120 \$ Versement mi-période : 100 \$
Cadet-Juvenile	Cotisation annuelle : 385 \$ 1 ^{er} versement : 155 \$ 2 ^e et 3 ^e versement : 115 \$ Versement mi-période : 97,50 \$	Cotisation annuelle : 577,50 \$ 1 ^{er} versement : 232,50 \$ 2 ^e et 3 ^e versement : 172,50 \$ Versement mi-période : 136,25 \$
Junior-Senior-Maître	Cotisation annuelle : 490 \$ 1 ^{er} versement : 190 \$ 2 ^e et 3 ^e versement : 150 \$ Versement mi-période : 115 \$	Cotisation annuelle : 735 \$ 1 ^{er} versement : 285 \$ 2 ^e et 3 ^e versement : 225 \$ Versement mi-période : 162,50 \$

(1) Les frais de plate-forme sont la charge des membres.

(2) Par décision de la Ville de Québec, les tarifs résidents sont majorés de 50 % pour les non-résident.e.s.